

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

F93G104
01 00

DATE DE PRÉPARATION
24 nov. 2009

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT

F93G104

NOM DU PRODUIT

MIL-DTL-53039C, Type I Coating, Aliphatic Polyurethane, Single Component CARC, Green 383, 34094

NOM DU FABRICANT

THE SHERWIN-WILLIAMS CO.
101 Prospect Avenue N.W.
Cleveland, OH 44115

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)	

SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingédient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR	
5	108-88-3	Toluène	ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	20 PPM 100 PPM (Peau) 150 PPM (Peau) STEL	22 mm
2	100-41-4	Éthylbenzène	ACGIH TLV ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	100 PPM 125 PPM STEL 100 PPM 125 PPM STEL	7,1 mm
11	1330-20-7	Xylène	ACGIH TLV ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	100 PPM 150 PPM STEL 100 PPM 150 PPM STEL	5,9 mm
3	64742-94-5	Medium Aromatic Hydrocarbons	ACGIH TLV OSHA PEL	Pas Disponible Pas Disponible	0,12 mm
0,4	91-20-3	Naphthalene	ACGIH TLV ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	10 PPM 15 PPM STEL 10 PPM 15 PPM STEL	1 mm
5	108-10-1	Méthylisobutylcétone	ACGIH TLV ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	50 PPM 75 PPM STEL 50 PPM 75 PPM STEL	16 mm
1	123-86-4	Acétate de n-butyle	ACGIH TLV ACGIH TLV OSHA PEL OSHA PEL	150 PPM 200 PPM STEL 150 PPM 200 PPM STEL	10 mm
22	28182-81-2	Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	ACGIH TLV OSHA PEL	Pas Disponible Pas Disponible	
9	14808-60-7	Quartz	ACGIH TLV OSHA PEL	0,025 mg/m3 de resp. poussière 0,1 mg/m3 de resp. poussière	
9	14464-46-1	Cristobalite	ACGIH TLV OSHA PEL	0,025 mg/m3 de resp. poussière 0,05 mg/m3 de resp. poussière	
8	1308-38-9	Chromium Oxide	ACGIH TLV OSHA PEL	0,5 MG/M3 0,5 MG/M3	
6	68187-49-5	Cobalt Chromite Green Spinel	ACGIH TLV OSHA PEL	0,02 MG/M3 0,1 MG/M3	
% EN POIDS			Ingédient		
6,63			Chrome III (Cr)		

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

EFFET DE LA SUREXPOSITION

YEUX: Irritation des YEUX.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

INHALATION: Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort.
L'exposition, excessive et prolongée, aux solvants de la 2 section peut entraîner de mauvaises conséquences aux systèmes du foie, urinaire, de formation du sang, cardio-vasculaire et reproductif.

HMIS Codes

Santé	2*
Inflammabilité	3
Réactivité	1

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

Peut causer des réactions allergiques des voies respiratoires et/ou des réactions cutanées chez certaines personnes ou la stimulation de sensibilité. Cette réaction peut se manifester plusieurs heures après l'exposition.

Les personnes sensibles aux isocyanates vont éprouver des réactions allergiques accrues s'elles s'y exposent fréquemment.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Voir la Section 11.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.

PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.

Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

INHALATION: Si on éprouve des problèmes de respiration au cours de l'utilisation, **QUITTER LES LIEUX** et aller à l'extérieur pour de l'air frais. Si les problèmes persistent ou surviennent plus tard, voir le médecin **IMMÉDIATEMENT**.

INGESTION: N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE**POINT D'ÉCLAIR**

44 °F TCC

LIE

0,8

LSE

7,6

CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ

ETIQUETTE ROUGE -- Inflammable, point critique en dessous de 38 C (100 F)

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

SECTION 6 — MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES**

- Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
- Tout le personnel dans cet endroit doit être protégé comme dans la 8e section.
- Couvrir les quantités de produit déversées avec une solution d'hydroxyde d'ammonium à 10% (ou de l'ammoniac d'usage domestique). Après dix minutes, recueillir les quantités en question dans des contenants ouverts et ajouter encore de l'ammoniac. Couvrir légèrement. Nettoyer l'endroit où ces quantités étaient avec de l'eau et du savon.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE**

U.S. DOL Storage Class IB

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

CONTENU INFLAMMABLE. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.

Au cours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Éviter de fumer. Éteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper le courant des poêles, des outils et appareils électriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**PRÉCAUTIONS À PRENDRE AU COURS DE L'UTILISATION**

TOUTE PERSONNE AYANT ÉPROUVÉ DES PROBLÈMES CHRONIQUES (DE LONGUE DURÉE) DANS LES POUMONS OU DES PROBLÈMES DE RESPIRATION OU ENCORE AYANT EU, UNE FOIS DANS SA VIE, UN MALAISE CAUSÉ PAR LES ISOCYANATES, DEVRAIT SE GARDER D'UTILISER CE PRODUIT OU D'ÊTRE DANS UN ENDROIT OÙ ON L'UTILISE.

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattage et de l'éraffement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m³ (concentration totale de poussière), 3 mg/m³ (fractionnée de respiratoire).

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Dans des conditions de sur-évaporation, on doit porter un respirateur alimenté à l'air comprimé positif (e.g. le TC19C, approuvé par NIOSH/MSHA). Si ce respirateur n'est pas disponible, un respirateur à filtre de vapeur organique et de particules, bien ajusté et approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section peut être un bon substitut. Suivre les instructions du fabricant pour son mode d'emploi. Porter le respirateur pendant toute la durée de pulvérisation et jusqu'à ce que les vapeurs et la brume disparaissent. **ON NE DOIT JAMAIS PERMETTRE À PERSONNE D'ALLER DANS UN ENDROIT OÙ CE PRODUIT EST UTILISÉ SANS AVOIR LE MÊME RESPIRATEUR DE PROTECTION RECOMMANDÉ POUR LES PEINTRES.**

Aucours du ponçage, du nettoyage à la brosse métallique, de même qu'en frottant, en brulant, en brasant ou en soudant la couche sèche, il est recommandé de porter un respirateur à filtre de particules, approuvé par NIOSH/MSHA afin de se protéger contre les produits non volatils de la 2e section.

GANTS PROTECTEURS

Afin d'éviter tout contact avec la peau, porter les gants recommandés par le fournisseur des gants offrant une protection contre les substances indiquées dans la Section 2.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Utiliser une crème protectrice sur la partie du corps exposée.

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT	11,05 lb/gal	1324 g/l
DENSITÉ	1,33	
COURBE D'ÉBULLITION	222 - 415 °F	105 - 212 °C
POINT DE FUSION	P.D.	
VOLUME VOLATIL	46%	
VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus lent que l'Éther	
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.	
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)		
	3,28lb/gal 393g/l	Moins d'eau et de Solvants Exemptés
	3,28lb/gal 393g/l	Émis COV
VOLATILE ORGANIC COMPOUNDS (VOC - As Applied)		
	<3,50 lb/gal <420 g/l	Less Water and Federally Exempt Solvents

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Stable CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

La contamination avec de l'eau, de l'alcool, des amines et d'autres composés qui réagissent avec les isocyanates peut engendrer une pression dangereuse dans les contenants fermés et peut même provoquer leur explosion.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes des métaux de la 2e section

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes menées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

Le cobalt et les composés de cobalt sont classés par l'IARC comme étant possiblement carcinogènes aux humains (groupe 2B) basé sur des données animales expérimentales. Cependant, l'évidence de carcinogénéité est inadéquate en ce qui concerne les humains.

La silice cristalline (tel que le quartz ou le cristobalite) figure sur la liste de l'IARC. L'exposition prolongée à de hautes concentrations de la poussière de silice (situation pouvant se développer seulement au moment du ponçage ou de l'érafflement de la couche sèche), peut provoquer des troubles des poumons (appelés silicosis) et même le cancer.

Le chromium III est considéré l'espèce le plus actif dans l'induction du cancer, mais le composé chimique de chromium III ne peut traverser les parois cellulaires. Toutefois, il y a certaine évidence que le composé chimique chromium III, de la grosseur de particule respirable, pourrait être ingéré par les cellules des poumons.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient			
108-88-3	Toluène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	4000 ppm 5000 mg/kg
100-41-4	Éthylbenzène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 3500 mg/kg
1330-20-7	Xylène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	5000 ppm 4300 mg/kg
64742-94-5	Medium Aromatic Hydrocarbons	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
91-20-3	Naphthalene	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
108-10-1	Méthylisobutylcétone	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 2080 mg/kg
123-86-4	Acétate de n-butyle	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	2000 ppm 13100 mg/kg
28182-81-2	Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
14808-60-7	Quartz	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
14464-46-1	Cristobalite	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
1308-38-9	Chromium Oxide	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
68187-49-5	Cobalt Chromite Green Spinel	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ

Aucunes données disponibles.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion et d'extraction pour déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

US Ground (DOT)

Information is not Available

Canada (TDG)

Information is not Available

IMO

Information is not Available

SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
108-88-3	Toluène	5	
100-41-4	Éthylbenzène	2	
1330-20-7	Xylène	11	
91-20-3	Naphthalene	0,3	
108-10-1	Méthylisobutylcétone	5	
	Chromium Compound	14	6,6
	Cobalt Compound	6	0,7
	Zinc Compound	6	0,8

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.